



Formation professionnelle pour les jeunes

CAPa - Métiers de l'Agriculture

RNCP25306 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 10 juin 2015

Devenez salarié agricole

Objectifs de la formation

- Assurer les activités professionnelles liées à la **conduite des différents cultures** (préparation du sol, semis, entretien et récolte) et des **ateliers de productions animales** (alimentation, entretien, surveillance, reproduction) dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement
- Utiliser et assurer la maintenance des **matériels et des bâtiments** de l'exploitation
- S'adapter aux **évolutions** des techniques et des méthodes de travail
- Rendre compte de ses **activités**

Points forts de la formation

- Épreuves en **situations professionnelles**
- Individualisation** des parcours de formation
- Exploitation Bio** du Lycée Nature, à vocation pédagogique, conduite 100% en Agriculture Biologique de 130 ha (avec notamment 3 ateliers de production animale : ovin, porcin et avicole)
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en **situation de handicap**

Durée et déroulement de la formation

- Le CAPa Métiers de l'Agriculture (CAPa MA) se prépare sur **2 ans** (875 heures) :
 - **1^{ère} CAPa MA** : 420 heures (12 semaines) par an au CFA
 - **Terminale CAPa MA** : 455 heures (13 semaines) par an au CFA
- Les cours ont lieu du **lundi 9h15 au vendredi 15h15** : 35 heures par semaine



**Apprentissage,
L'efficacité vers l'emploi**

Conditions d'admission

- Être issu** d'une 3^{ème} (tous types) ou titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 ou plus
- Et avoir **conclu un contrat d'apprentissage** avec une exploitation agricole en productions animales (bovin ou ovin ou caprin) et cultures associée
L'inscription au CFA est définitive à la **signature du contrat d'apprentissage**
- Avoir 15 ans révolus** à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous statut de stagiaire
- Validation des Acquis Académiques (VAA)** : au cas par cas, selon les diplômes détenus par le candidat, une VAA sera mise en œuvre (parcours adapté proposé en fonction des situations)
- Le maître d'apprentissage **doit remplir des conditions** minimales de qualification et d'expérience professionnelle
- L'apprentissage peut s'effectuer sur **deux exploitations** sous réserve de la mise en place d'une convention de mise à disposition

Coût de la formation

- Formation** prise en charge par les OPCO (Opérateur de Compétence), donc **gratuite pour les jeunes**
- Aide financière pour l'hébergement et la restauration** (pour les entreprises du secteur privé)
INTERNAT filles et garçons, **non obligatoire**
- Une **participation de 50 à 120 €** est demandée pour les frais de photocopies et prestations diverses

Délais d'accès

- **Prise en charge de la demande par le CFA** : 3 semaines à compter du retour du dossier d'inscription et sous réserve de contrat avec une entreprise
- **Début de la formation** : Septembre à novembre inclus (pour une entrée en formation au-delà du mois de novembre, veuillez nous contacter)

Contenus de la formation : aptitudes et compétences

- **Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux**
 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique et utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- **Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle**
 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle et adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- **Interagir avec son environnement social**
 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
 - S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif
- **Production animale**
 - Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux
 - Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation
- **Production végétale**
 - Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage et mettre en œuvre le pâturage
- **Techniques et pratiques professionnelles**
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
 - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation
- **Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) :**
 - Participer aux différentes étapes de la mise en place d'un lot d'animaux et réaliser des tâches quotidiennes de la conduite d'un lot en respectant les règles d'hygiène et de sécurité



Le tableau des épreuves est remis avec le calendrier d'alternance, en début de formation

Suivi et évaluation

- Les partenaires de la formation (employeur, tuteur, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec :
 - Le livret d'apprentissage
 - Les rencontres Parents/Employeurs/Apprentis/Formateurs, organisées en janvier
 - Les visites du coordinateur sur l'entreprise (une en fin de période d'essai, une en cours d'année)
 - Des rencontres exceptionnelles si besoin
- **La validation des 7 UC** est nécessaire pour l'obtention du CAPa Métiers de l'Agriculture
- Le bénéfice des UC acquises est **conservé 5 ans** (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes)
- Les évaluations se déroulent **tout au long de la formation**, lorsque l'apprenti est prêt, sous forme d'entretien d'explicitation

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- **Les moyens pédagogiques et techniques :**
 - 11 salles de cours
 - 2 Salles informatiques (dont 1 DAO/PAO) et 5 classes mobiles
 - 1 Centre de Ressources (CdR), espace dédié à l'individualisation des parcours de formation
 - des installations sportives sur site (gymnase, pistes, terrains)
 - une exploitation agricole intégrée à l'établissement (4 ateliers : maraîchage, ovin viande, porc, volaille et vente directe)
 - 4 ha d'espaces verts sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
 - une halle « paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme, et d'une aire de pratique de 5000 m² avec une partie sous abri de 500 m²
 - des équipements techniques pédagogiques nombreux : 2 mini-pelles, 1 véhicule benne électrique, 3 micro-tracteurs, 1 tracteur agricole, 1 chariot télescopique, 1 motobasculeur, 2 tondeuses autoportées, 1 simulateur de conduite, 25 tronçonneuses, du matériel de paysage sur batterie, ...
- **Les moyens d'encadrement :**
 - une **équipe pédagogique** de 34 formateurs permanents (en enseignement technique, scientifique et général)
 - une **équipe d'accompagnement** : Service VEA (Vie Educative de l'Apprenti), Accompagnatrice Socio-Educative, Référentes Handicap accompagnant les Personnes en Situation de Handicap
 - une **équipe support** : directeur, assistante administrative et de direction, assistante facturation et gestion, animateurs filières, assistante pédagogique, CJE (Conseillère Jeunes et Entreprises), développeuse, chargé d'ingénierie de formation

Poursuite d'études et insertion professionnelle

- **BP Responsable d'Entreprise Agricole**
- **BAC PRO Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole**
- **Salarié agricole**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Membre de :
**génération
GRAND R**
Le réseau de lycées agricoles de France

Version du 29.11.2023

CFA Nature

Allée des Druides – CS 70022 – 85035 La Roche sur Yon cedex
02 51 09 82 72 - ✉ cfa.la-roche-sur-yon@educagri.fr

www.lyceenature.com